

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le, Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande d'autorisation de SPIE Citynetworks- VENISSIEUX représentée par M DARPHIN Arnaud, en date du 02 septembre 2026,

Considérant que pendant des travaux de raccordement ENEDIS en façade, 30 rue Belfort, commune d'AMPLEPUS, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter le bon déroulement des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

ARRETE :

Article 1 : 30 rue Belfort, la circulation et le stationnement de tous les véhicules s'effectueront dans les conditions suivantes :

Stationnement interdit sur 3 places

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Du lundi 7 septembre au samedi 12 septembre 2026.

Les riverains devront en être informés.

Article 3 : Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place *par SPIE Citynetworks- VENISSIEUX* qui devra les apposer 7 jours à l'avance du présent arrêté.

Article 4 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Lors de l'achèvement des travaux, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et *SPIE Citynetworks- VENISSIEUX* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

Article 9 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
- SPIE Citynetworks- VENISSIEUX

AMPLEPUIS, le 02/09/2026

Le Maire
Didier FOURNEL

